

procès-verbal fait par le citoyen Villard, lieutenant de la gendarmerie nationale, à pied, de cette ville, du 7 février 1793; 3^o une copie certifiée par le citoyen maire d'une lettre à lui écrite en date dudit jour, 7 février 1793, seront déposées aux archives de l'administration pour servir au besoin.

Les commissaires du conseil-général de la commune de Lyon se sont retirés.

Suit la teneur de la lettre écrite par le maire de Lyon aux administrateurs du département.

« Lyon, le 7 février 1793.

« Citoyens administrateurs,

« L'autorité municipale a été anéantie, hier, en ma personne, par une partie des citoyens qui se trouvaient assemblés en conseil général de la commune.

« Des précautions urgentes qui ne pouvaient être différées d'un moment, et que j'ai prises, ont été blâmées, on m'en a même disputé le droit; mais la patrie n'a pas moins été sauvée d'un jour.

« Je joins ici la copie d'une lettre qui vient de m'être adressée, il y a une heure; elle est sans signature, il est vrai, mais j'atteste sur serment que les mêmes faits qui y sont détaillés m'avaient été rapportés par un des citoyens qui avaient eu le malheur de se trouver dans cette assemblée clandestine.

« Citoyens administrateurs, je dépose dans vos mains la mairie, et je me repose sur vous pour empêcher que l'on ne sacrifie la vie des citoyens qui sont sous la protection de la loi. Vous connaissez les dangers, vous agirez sans doute vigoureusement. Rappelez-vous que le massacre de la Saint-Barthélemy ne souilla pas les murs de Lyon, ou du moins que celui qui y avait l'autorité première ne voulut jamais y tremper; loin de là, il s'y opposa.

« NIVIÈRE-CHOL, maire. »

Le Directoire a cru devoir y faire la réponse suivante, qui lui a été envoyée à huit heures du soir :

« Citoyen,

« La loi défend d'accepter votre démission dans des circonstances ordinaires, et à plus forte raison dans des moments difficiles; l'intérêt de la chose publique exige que vous soyez à votre poste; l'administration vous invite de vous y rendre; la nécessité vous le commande, plus encore la dénonciation qui vous a été faite : le danger est assez pressant pour vous y déterminer et pour presser l'exécution des mesures que l'administration a cru devoir prendre pour la sûreté publique.